



Communauté de
Communes du
Pays de LUMBRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

N°15-04-13

L'an deux mil quinze, le mercredi 8 avril à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (pouvoir de JM GALLET), Président, suite à la convocation en date du 31 mars 2015.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; LHERMITTE M.P. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; RITAINE E. ; DE JONGHE N. ; DELRUE J. (pouvoir de D. DOURIEZ) ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; GUILLEMANT S. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; MONFAIT D. (pouvoir de F. SAGNIER) ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; DEVIGNE G. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D. (pouvoir de A. CLABAUT).

Absents excusés :

Madame DOURIEZ D. (pouvoir à J. DELRUE).

Messieurs SAGNIER F. (pouvoir à D. MONFAIT) ; CLABAUT A. (pouvoir à D. BEE) ; GALLET J.M. (pouvoir à C. LEROY).

Absents :

Madame POULAIN P.

Messieurs DUFOUR O.

Madame Véronique WESTENHOEFFER est élue secrétaire.

OBJET : BUDGET ANNEXE "ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES" –
REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2014

Rapporteur : Jacques BACQUET

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget, de manière anticipée, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable)
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre de l'année précédente (établi par l'ordonnateur)

- Le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **CONSTATE** et **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2014.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	5 872 762,03 €	0,00 €	369 270,22 €	0,00 €	6 242 032,25 €	0,00 €
Part affectée à investiss	0,00 €				0,00 €	
Opérations de l'exercice	716 295,87 €	800 156,19 €	693 070,57 €	0,00 €		-609 210,25 €
Totaux	6 589 057,90 €	800 156,19 €	1 062 340,79 €	0,00 €	6 242 032,25 €	-609 210,25 €
Résultat de clôture	5 788 901,71 €		1 062 340,79 €		6 851 242,50 €	
	Besoin de financement		1 062 340,79 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		0,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €			
	Besoin total de financement		1 062 340,79 €			
	Excédent total de financement					

1 062 340,79 € au débit du compte 001 (déficit d'investissement)
 5 788 901,71 € au débit du compte 002 (déficit de fonctionnement)

Pour extrait conforme.
 Le Président,

